



CSE Central du 15 avril 2020

## **FRANCE TV : « LE RETOUR À LA NORMALE PRENDRA DES MOIS »**

**Une deuxième réunion du Comité Social et Economique (CSE) Central a eu lieu en visioconférence, mercredi 15 avril en fin de journée.**

En introduction, Delphine Ernotte-Cunci affirme que ses priorités sont, et resteront, la santé et la sécurité des salariés. Pour la présidente, ces priorités nous obligent à être « *très prudents pour notre reprise d'activité, qui sera progressive et probablement étalée sur plusieurs mois : nous ne pouvons pas faire revenir les 10.000 salariés dans les stations le 12 mai !* ».

**La direction envisage donc de maintenir un grand nombre de salariés en télétravail pendant encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois.** L'adaptation éditoriale sera maintenue tant que la situation sanitaire ne sera pas suffisamment stabilisée : les « journaux grande région » du réseau France 3, par exemple, ne sont pas près de disparaître, tout comme la mutualisation des sujets des JT nationaux. La présidente envisage une grille de rentrée « *pas avant janvier 2021* ». D'ici là, il faudra s'adapter mais aussi réfléchir à l'offre éditoriale de France Télévisions (« la télé d'après ») mais aussi à notre fonctionnement.

Par ailleurs, la direction confirme que les suppressions de France 4 et France Ô sont toujours envisagées mais pas totalement certaines puisque les décrets ne sont pas signés. Visiblement, l'arbitrage définitif n'est pas encore rendu pour France 4.

Le SNJ demande toujours le maintien des activités de ces deux chaînes très importantes pour la continuité du service public sur l'ensemble du territoire, notamment dans les outre-mer. France Ô est la télévision qui sert de lien entre les stations ultramarines et l'hexagone. Les téléspectateurs sont de plus en plus nombreux à suivre les programmes.

**Concernant le « chômage partiel » : la présidente confirme que France Télévisions ne sera pas éligible à ce dispositif.** C'est une décision conjointe des ministères de tutelle (Culture et Économie), qui concerne d'ailleurs tout l'audiovisuel public. Les filiales de France Télévisions n'auront pas recours non plus à ce dispositif.

Un rapport de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) permet d'obtenir des informations complémentaires sur les mesures sanitaires à France Télévisions. **Arnaud Lesaunier (directeur général en charge des RH et de l'organisation) avance le chiffre de 12 % de salariés sur site ou en reportage.**

La direction affirme notamment que le port du masque sera recommandé dans les locaux, voire obligatoire dans certains lieux (régies, Nodal...). France Télévisions devrait se doter de deux types de masques : des chirurgicaux « classiques », produits en Chine, et des masques en tissu, réutilisables.

Des formations liées à la situation sanitaire seront bientôt disponibles (à distance, en « e-learning »).

Concernant les salariés qui ne sont plus sur site, et dont le métier n'est pas facilement praticable en télétravail, il y a un risque de rester « inactif » longtemps et de se sentir inutile. Cette situation potentiellement anxiogène sera « *traitée par un dispositif spécifique* », affirme la direction.

La direction de la sécurité et de la sûreté présente ensuite une synthèse du « Plan de Continuité de l'Activité » (PCA), une obligation légale en cas de crise majeure.

La direction rechigne à revenir sur le retard de cette présentation, plus d'un mois après le début du confinement.

**Il apparaît que le risque de pandémie a été préparé à France Télévisions dans les années 2013-2014, mais ce travail n'a pas été terminé... conséquence, début 2020, aucun document solide et mis à jour n'existait.**

Dans l'attente du document complet, ou quasi-complet, c'est donc un résumé de ce PCA qui est présenté aux élus. Ce plan rappelle notamment que le groupe France Télévisions « doit concilier la mise en œuvre des décisions des pouvoirs publics, la protection des salariés et la poursuite de l'exercice de ses missions et obligations de service public ». Il détaille aussi l'articulation des différentes cellules de crise et l'activité actuelle de toutes les directions. Il apparaît que de nombreuses directions, notamment au Siège (antennes et programmes, RH, finances, juridique, communication...) fonctionnent à 99 % ou 100 % en télétravail.

La fin du document est consacrée à la reprise de l'activité, qui se fera progressivement et secteur par secteur, sous la direction d'un groupe de travail dédié.

**La question du télétravail est ensuite longuement abordée.** La direction convient qu'il est parfois difficile de le mettre en place, notamment dans les stations ultramarines où peu de salariés peuvent bénéficier d'ordinateurs de l'entreprise. Cette mise en place est aussi conditionnée à la qualité des connexions internet au domicile des salariés, et cette qualité varie beaucoup. Malgré tout, la direction affirme qu'elle va généraliser et améliorer certaines méthodes de télétravail (type « montage à distance ») dans les prochaines semaines, et ce tant que le retour dans les locaux ne sera pas complètement sécurisé. Frédéric Brochard (Directeur des Technologies) annonce la signature d'un contrat avec Microsoft pour le déploiement de nombreux outils, parfois très adaptés au télétravail. Cette mise en place des outils Microsoft devrait être effective fin juin.

**De nombreux élus des stations ultramarines critiquent la mise en place de la « playlist » commune des programmes : pas adaptée aux différents territoires, horaires de diffusion contestables, etc.**

Une commission Outre-Mer exceptionnelle doit avoir lieu prochainement pour travailler sur ces questions spécifiques.

Concernant les conséquences sociales de la crise, la direction rappelle que :

- **les salariés permanents seront payés à 100 %**

- **aucune prise de congés ou RTT ne sera imposée dans un premier temps**, seulement une incitation à les prendre régulièrement, mais si « l'esprit de responsabilité de chaque salarié ne suffit pas, alors la direction prendra les siennes et pourra imposer des dates de congés ou RTT au second semestre ».

**Les représentants du personnel exigent des engagements fermes pour les salariés non permanents** qui sont durement touchés en période de crise. La direction refuse de définir un dispositif à long terme. Elle s'engage uniquement sur « la garantie de rémunération » des intermittents, pigistes et CDD qui étaient programmés en avril et dont l'activité a été annulée.

Plusieurs représentants syndicaux rappellent alors que les non-permanents ne pourront pas bénéficier du « chômage partiel » (France TV n'y étant pas éligible), et ne pourront probablement pas trouver de travail ailleurs (tout le secteur audiovisuel souffre) ! Si France Télévisions doit réduire son activité pendant plusieurs mois, ce serait un coup terrible pour des centaines de non-permanents qui verraient leurs revenus baisser très fortement.

Interpellée sur le dispositif mis en place à Radio France (revenu garanti pendant la crise pour les non-permanents) qui pourrait servir de modèle, la direction affirme que ce dispositif « ne sera pas repris à France Télévisions car il n'est pas adapté à notre entreprise ».

**Par ailleurs, la présidente s'est brièvement exprimée sur les révélations dans le journal « L'Équipe » d'une ancienne journaliste de la direction des Sports.**

Delphine Ernotte-Cunci rappelle qu'elle « ne doute jamais de la parole d'une femme qui témoigne des violences qu'elle a subies » mais qu'une enquête interne a lieu actuellement pour « analyser précisément la situation et déterminer les éventuelles responsabilités à la direction des Sports ». Cette enquête, qui est menée auprès des équipes des Sports mais aussi auprès d'anciens salariés et de représentants du personnel, devra dresser un état des lieux dans toute cette direction.

Paris, le 16 avril 2020